



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 7 DU 12/11/2025– DB08

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 7 novembre 2025

Date d'affichage : le 7 novembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Dont pouvoir (s) : 0

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE 12 NOVEMBRE A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, CELINE RECHER, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, FRANCINE DESABAYE, ELODIE DESABAYE CHANTAL QUERNIARD, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ.

POUVOIRS DE : /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S: FRANÇOISE COHAN, ,

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

ALLOCATION CHAUFFAGE SUR CRITÈRES SOCIAUX-2025

La commune exerçant la compétence en matière d'action sociale sur son budget principal, le conseil est appelé à délibérer, sur proposition de Madame la Maire, à propos du renouvellement de l'**allocation chauffage sur critères sociaux** pour les administrés qui auront déposé un dossier de demande d'aide.

Cette allocation a vocation à être attribuée :

- Une fois par année ;
- Aux personnes de plus de 70 ans dans l'année considérée ;
- Aux demandeurs non-imposables fiscalement.

Chaque dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Une photocopie recto/verso du dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu du foyer fiscal du demandeur et,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal et,
- Une pièce d'identité avec photo en cours de validité (notamment en cas de première demande).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant les montants des références fiscales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention, le Conseil Municipal décide :



Article 1 : D'autoriser Madame la Maire à engager les sommes auprès des administrés demandeurs répondant aux critères d'octroi des aides.

Article 2 : De prévoir les opérations à l'article 65134 « Aides » du budget 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :